

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL.2019.07.03-006 - Détermination des tarifs publics du Service Enfance Jeunesse pour l'année 2019/2020.

L'an deux mil dix neuf, le trois juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Vieux Logis, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 20
- Nombre de procurations : 7
- Absents excusés : 2
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 26 juin 2019

**PREFECTURE
DE LA GIRONDE**

15 JUIL. 2019

Bureau du Courrier

Madame Annie PONS a été désignée secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel		X	de FRANÇOIS Béatrice
TURBÉ Roselyne	X		
MAUREL Daniel		X	TURBÉ Roselyne
SAUX Brigitte	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
FLOIRAC Nicole	X		
DE SOUZA Bernard	X		
KRATA Rajaa	X		
PONS Annie	X		
BARLAND François	X		
BRIC Jean-François	X		
SEILLADE Jeanine	X		
CHAMBAUD Michel		X	SAUX Brigitte
DUPUY Pauline		X	DERVIEUX Benjamin
SALMON Monique	X		
PERROUD Dominique		X	FLOIRAC Nicole
BEZIN Viviane	X		
VERDIER Marc	X		
GUILBAULT Nicole		X	DE SOUZA Bernard
VINCE Bernard	X		
SAINT-GERARD Christiane	X		
LALANNE Nicole	X		
PAGADOY Michel	X		
MAURY Roxane		X	LALANNE Nicole
LAGARRIGUE Henri	X		
DEL-POZO Irma	X		
VALLEJO Annie		X	
BRET Bernard		X	

DEL.2019.07.03-006 - Détermination des tarifs publics du Service Enfance Jeunesse pour l'année 2019/2020.

Rapporteur : Madame Roselyne TURBÉ

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'avis de la commission Enfance / Jeunesse / Education lors de sa séance du 19 juin 2019 ;

Il appartient au Conseil municipal de fixer les tarifs des services jeunesse (A.L.S.H., périscolaire, transport scolaire, Ecole Multi-sports...) pour l'année scolaire 2019/2020.

L'ensemble des services proposés connaît un réel succès depuis de nombreuses années du fait de l'augmentation des effectifs scolaires sur la commune et de l'adéquation entre les activités proposées et les attentes des usagers.

Ce développement a été permis par une politique tarifaire raisonnable. En 2018, environ 22 % du coût de la structure a été supporté par les usagers, 40,50 % par la Caisse d'Allocations Familiales et le solde par le budget communal.

En 2011, la Ville de Parempuyre avait instauré pour l'ensemble de ces services une tarification en fonction du quotient familial ; une cinquième tranche de quotient avait été créée en 2014.

En 2015, la Commission Enfance / Jeunesse / Education s'est réunie à plusieurs reprises afin de fixer des orientations générales pour la durée du mandat. Il est ressorti de ces réunions de travail un consensus autour du maintien d'une tarification permettant une différenciation des tarifs en fonction de la situation et de la possibilité contributive des familles en :

- portant le nombre de tranches de quotient à neuf contre cinq initialement,
- accroissant les écarts entre la première et la dernière tranche par des évolutions différenciées (- 11 % par an pour la première tranche et + 3 % par an pour la neuvième tranche),
- retenant un écart de tarif linéaire entre les différentes tranches.

Le même raisonnement a été suivi s'agissant des tarifs de restauration scolaire.

Enfin, il est proposé de maintenir une participation symbolique et forfaitaire de 5 € par enfant et par an pour les inscriptions en Temps d'Accueil Périscolaire (TAP) et de fixer le tarif des sorties organisées par les ALSH au coût réel.

Il est donc demandé au Conseil municipal de suivre les propositions de la Commission Enfance / Jeunesse / Education et de voter les tarifs pour l'année 2019/2020 tels qu'annexés à la présente.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ayant entendu l'exposé de Madame Roselyne TURBÉ

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

- ✚ **Fixe** les tarifs des différents services jeunesse pour l'année 2019/2020 selon les modalités indiqués ci-dessus et conformément à la pièce annexée à la présente avec effet au 01/09/2019.
- ✚ **Dit** que les recettes sont prévues aux comptes 7067-421 (Accueils de Loisirs Sans Hébergement), 7067-252 (Transports scolaires) et 7067-421 (Accueil périscolaire), 706-31 (Ecole multi-sports).

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



B. François

Fait et délibéré à Parempuyre,

Le 3 juillet 2019

Béatrice de FRANÇOIS

Maire de Parempuyre

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

15 JUIL. 2019

Bureau du Courrier

		Tarifs	
		Tranche QF	01/09/2019
Tarifs pour une journée (Repas non compris)	1ère	QF ≤ 150	2,75
	2ème	150 < QF ≤ 300	3,46
	3ème	300 < QF ≤ 450	4,17
	4ème	450 < QF ≤ 650	4,88
	5ème	650 < QF ≤ 1000	5,59
	6ème	1000 < QF ≤ 1250	6,30
	7ème	1250 < QF ≤ 1500	7,01
	8ème	1500 < QF ≤ 2100	7,72
	9ème	2100 < QF	8,43
	Hors commune		
Tarifs pour accueil Péri-scolaire Matin	Tranche QF		01/09/2019
	1ère	QF ≤ 150	0,72
	2ème	150 < QF ≤ 300	0,87
	3ème	300 < QF ≤ 450	1,03
	4ème	450 < QF ≤ 650	1,19
	5ème	650 < QF ≤ 1000	1,34
	6ème	1000 < QF ≤ 1250	1,50
	7ème	1250 < QF ≤ 1500	1,65
	8ème	1500 < QF ≤ 2100	1,81
	9ème	2100 < QF	1,97
Hors commune			3,95
Tarifs pour accueil Péri-scolaire Matin et Soir (avec goûter) (Repas non compris)	Tranche QF		01/09/2019
	1ère	QF ≤ 150	1,43
	2ème	150 < QF ≤ 300	1,75
	3ème	300 < QF ≤ 450	2,06
	4ème	450 < QF ≤ 650	2,37
	5ème	650 < QF ≤ 1000	2,68
	6ème	1000 < QF ≤ 1250	3,00
	7ème	1250 < QF ≤ 1500	3,31
	8ème	1500 < QF ≤ 2100	3,62
	9ème	2100 < QF	3,93
Hors commune			7,89
Camps Tarifs à la journée	Tranche QF		01/09/2019
	1ère	QF ≤ 150	13,80
	2ème	150 < QF ≤ 300	17,41
	3ème	300 < QF ≤ 450	21,01
	4ème	450 < QF ≤ 650	24,62
	5ème	650 < QF ≤ 1000	28,23
	6ème	1000 < QF ≤ 1250	31,83
	7ème	1250 < QF ≤ 1500	35,44
	8ème	1500 < QF ≤ 2100	39,05
	9ème	2100 < QF	42,65
Hors commune			81,66
Ecole Multi Sport Tarif à l'année	Tranche QF		01/09/2019
	1ère	QF ≤ 150	23,44
	2ème	150 < QF ≤ 300	27,84
	3ème	300 < QF ≤ 450	32,23
	4ème	450 < QF ≤ 650	36,62
	5ème	650 < QF ≤ 1000	41,02
	6ème	1000 < QF ≤ 1250	45,41
	7ème	1250 < QF ≤ 1500	49,81
	8ème	1500 < QF ≤ 2100	54,20
	9ème	2100 < QF	58,59
Hors commune			126,69

		Tarifs	
		Tranche QF	01/09/2019
Tarifs pour une demi- journée (Repas non compris)	1ère	QF ≤ 150	2,20
	2ème	150 < QF ≤ 300	2,65
	3ème	300 < QF ≤ 450	3,11
	4ème	450 < QF ≤ 650	3,57
	5ème	650 < QF ≤ 1000	4,03
	6ème	1000 < QF ≤ 1250	4,48
	7ème	1250 < QF ≤ 1500	4,94
	8ème	1500 < QF ≤ 2100	5,40
	9ème	2100 < QF	5,85
	Hors commune		
Tarifs pour accueil Péri-scolaire Soir (avec goûter)	Tranche QF		01/09/2019
	1ère	QF ≤ 150	1,08
	2ème	150 < QF ≤ 300	1,31
	3ème	300 < QF ≤ 450	1,54
	4ème	450 < QF ≤ 650	1,78
	5ème	650 < QF ≤ 1000	2,01
	6ème	1000 < QF ≤ 1250	2,25
	7ème	1250 < QF ≤ 1500	2,48
	8ème	1500 < QF ≤ 2100	2,72
	9ème	2100 < QF	2,95
Hors commune			5,92
Transport Scolaire (tarif à l'année)	Tranche QF		01/09/2019
	1ère	QF ≤ 150	23,44
	2ème	150 < QF ≤ 300	27,84
	3ème	300 < QF ≤ 450	32,23
	4ème	450 < QF ≤ 650	36,62
	5ème	650 < QF ≤ 1000	40,91
	6ème	1000 < QF ≤ 1250	44,96
	7ème	1250 < QF ≤ 1500	49,22
	8ème	1500 < QF ≤ 2100	52,81
	9ème	2100 < QF	57,06
Hors commune			122,56
Semaine Pass'port	Tranche QF		01/09/2019
	1ère	QF ≤ 150	20,12
	2ème	150 < QF ≤ 300	24,37
	3ème	300 < QF ≤ 450	28,63
	4ème	450 < QF ≤ 650	32,88
	5ème	650 < QF ≤ 1000	37,14
	6ème	1000 < QF ≤ 1250	41,39
	7ème	1250 < QF ≤ 1500	45,65
	8ème	1500 < QF ≤ 2100	49,90
	9ème	2100 < QF	54,15
Hors commune			106,32
Restauration scolaire (tarif au repas)	Tranche QF		01/09/2019
	1ère	QF ≤ 150	0,50
	2ème	150 < QF ≤ 300	0,80
	3ème	300 < QF ≤ 450	1,21
	4ème	450 < QF ≤ 650	1,61
	5ème	650 < QF ≤ 1000	2,02
	6ème	1000 < QF ≤ 1250	2,43
	7ème	1250 < QF ≤ 1500	2,84
	8ème	1500 < QF ≤ 2100	3,24
	9ème	2100 < QF	3,65
Hors commune			4,93